

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00239

Numéro SIREN : 390 977 684

Nom ou dénomination : TRIBOFILM INDUSTRIES

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt 8517

*COPY*

*Le Mandataire*  
*[Signature]*

**Liase 20 IS RN**

Formulaire obligatoire (article 35 A du code général des impôts)

①

**BILAN — ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <b>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>				
Adresse de l'entreprise : <b>38-40 rue Jacques de Vaucanson BP 40056 17180 PERIGNY</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>				
Numéro SIRET * <b>3 9 0 9 7 7 6 8 4 0 0 0 6 2</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le <b>31/12/2020</b>			
		Part 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>						
	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	AB		AC			
	FX		CQ			
	AG	7 028	AG	2 072	4 956	
	AH		AI			
	AJ		AK			
	AL		AM			
	AN		AO			
	AP	101 345	AQ	53 186	48 160	
	AR	8 985	AS	8 985		
	AT	32 163	AU	30 532	21 633	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AV		AV			
	AX		AY			
	CS		CT			
	CU		CV			
	BD		BE			
	BG		BG			
	BI		BI			
	BK	169 523	BK	94 775	74 749	
	BL		BM			
	BN	47 604	BN		47 604	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	BO		BO			
	BQ		BQ			
	BS		BS			
	BT		BT			
	BW		BW			
	BX	1 271 705	BX	976	1 270 730	
	BZ	41 782	BZ		41 782	
	CC		CC			
	CD		CD			
	CE	724 646	CE		724 646	
STOCKS	CF		CF			
	CG		CG			
	CH	9 056	CH		9 056	
	CI		CI			
	CK	2 094 793	CK	976	2 093 817	
	CREANCES	CW				
		CM				
		CN				
		CO	2 264 316	CO	95 750	2 168 566
		CA		CA		
CB			CB			
CC			CC			
CD			CD			
CE			CE			
CF			CF			
DEBES	CG		CG			
	CH		CH			
	CI		CI			
	CK		CK			
	CW					
	CM					
	CN					
	CO					
	CA		CA			
	CB		CB			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>						
Rembours : (1) Dont doit au ball :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP			
Chiffre de cession de précédent :		(3) Part à plus d'un an :	CR			
Immobilisations :		Stocks :	Créances :			

SAGE Expert-Comptable Janvier 2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		TRIBOFILM INDUSTRIES SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 30 000...)	DA	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence BK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	490		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)	DG	141 554		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	472 909		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	647 953		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs BI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 163		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	54 462		
	Dettes fiscales et sociales	DY	491 548		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régulier	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	967 440		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 520 612		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 168 566		
RENTVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1E			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1F			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1G	1 455 445			
		1H			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 43 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		TRIBOFILM INDUSTRIES SAS				Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	78 564	FB	5 720	FC 84 284	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF
			} services *	FG	2 030 682	FH	268 023
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		2 109 246	FK	273 743	FL 2 382 989
	Production stockée *					FM 47 604	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 9 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 12 112	
	Autres produits (1) (11)					PQ 1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 2 451 705
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 46 141	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					PU 1 555	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 400 406	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 27 816	
	Salaires et traitements *					FY 882 487	
	Charges sociales (10)					FZ 379 384	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *				GA 24 071
			} dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 1 078	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 1 762 937
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG 688 768
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 2 116	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP 2 116	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS 100	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 100	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV 2 016	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW 690 785	

(RENVCHS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SAGE Expert-Comptables Janvier 2020

**4** COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		TRIBOFILM INDUSTRIES SAS		Néant	<input type="checkbox"/> *
				<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 047	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	6 917	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	10 963	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	10 361	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	10 361	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	603	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	34 569	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	183 909	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	2 464 785	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	1 991 876	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	472 909	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	1 340	
		Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1	11 905	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	945	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
obligatoires		A9			
Dont cotisations facultatives Madelin		A7			
plans d'épargne retraite		A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<b>Exercice N</b>			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<b>Exercice N</b>			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		TRIBOFILM INDUSTRIES SAS				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD 279	KE	KF 6 749	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP 101 345	KQ	KR		
		Dont Composants M3	KS 8 985	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KV 8 464	KW	KX		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY 4 598	KZ	LA		
		Matériel de transport *	LB 30 959	LC	LD 8 309		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	LF	LG		
	Emballages récupérables et divers *	LH	LI	LJ			
	Immobilisations corporelles en cours	LK	LL	LM			
	Avances et acomptes	LN 154 352	LO	LP 8 309			
	TOTAL III						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
Autres participations		8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés		IP 12 665	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV			
TOTAL IV		LQ 12 665	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G 167 296	0H	0J 15 057			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réduction légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1	2			3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CO	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW 7 028	IX 7 028		
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Installations générales, agencements et am. des constructions	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH 101 345	MI 101 345	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN 8 464	MO 8 464	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP 164	MQ 4 433	MR 4 433	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 39 268	MU 39 268	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III	IY	NG 164	NH 162 496	NI 162 496		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	0U	M7	0W		
	Autres participations	IO	0X	0Y	0Z		
	Autres titres immobilisés	II 12 665	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G		
	TOTAL IV	I3 12 665	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0K 12 829	0L 169 523	0M 169 523		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : TRIBOFILM INDUSTRIES SAS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.  
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAOIE Experts-comptables Janvier 2020

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	85	PF	1 986	PG		PH	2 072	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	42 763	PW	10 422	PX		PY	53 186	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 493	QA	1 493	QB		QC	8 985	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 078	QE	1 466	QF		QG	4 544	
	Matériel de transport	QH	4 598	QI		QJ	164	QK	4 433	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 378	QM	8 314	QN		QO	21 555	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	70 309	QV	21 695	QW	164	QX	92 703	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	70 395	ØP	23 681	ØQ	164	ØR	94 775	
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFRP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		TRIBOFILM INDUSTRIES SAS			Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour Investissement (art. 237 bis A-II) *	TU	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6C	6E	6G	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)}	6A	6B	6C	
		6E	6F	6G	
		02	03	04	
		9U	9V	9W	
		06	07	08	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	
<b>TOTAL III</b>	7B	7Y	7Z		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	7U	7V		
Dont dotations et reprises	-- d'exploitation	UB	UF		
	-- financières	UG	UH		
	-- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

SAGE Expert-comptable Janvier 2021

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM				
	Prêts (1) (2)	UP	UR				
	Autres immobilisations financières	UT	UV				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		2 204	2 204		
	Autres créances clients	UX		1 269 502	1 269 502		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		6 560	6 560		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		20 233	20 233		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		7 804	7 804	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP		195	195	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		6 991	6 991		
	Charges constatées d'avance	VS		9 056	9 056		
	<b>TOTAUX</b>		VT	VU	1 322 543	1 322 543	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		54 462	54 462		
Personnel et comptes rattachés		8C		122 587	122 587		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		114 706	114 706		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		26 242	26 242		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		223 128	223 128		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		4 885	4 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		967 440	967 440		
<b>TOTAUX</b>		VY	VZ	1 513 450	1 513 450		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Exploits-comptables Janvier 2020

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>ET</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le <b>31/12/2020</b>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	472 909
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
Amendes et pénalités						WJ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	183 909
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		WL	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		IB	
				- Imposées au taux de 0 %		ZN	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SU	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		Quota-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SX	MB
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : )						2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Mecanismes d'imputation		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 autres)		Entreprises nouvelles (44 autres)		K9	L2
		Pôle de compétitivité hors GIE (Art. 44 autres)		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		L6	K3
		ZRU-IF (art. 44 autres et art. A)		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 autres)		ØV	1F
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 autres)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 autres)		PP	PC
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 autres A)		L5	
				Zone de reconversion de la défense (44 autres art)		PA	
				Zone franche d'activités (art. 44 autres)		XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 autres)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres)		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		X9	YH
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres)		YA	YB
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres)		YD	YI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						656 818	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN	656 818

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise <b>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	95 899
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-Comptables Janvier 2020

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGRFP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 93 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	412 394		Dividendes		ZD	212 394				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	200 000					
					Report à nouveau	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	412 394			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
				<b>TOTAL II</b>	ZH	412 394						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7	2 553	VQ	1 340			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	120			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				JB		XQ	116 426			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	43 922			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		ST	239 937			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	400 406				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	10 178			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )				ZS		9Z	17 637			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	27 816			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	625 353			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	63 710			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB	720 184			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TRIBOFILM INDUSTRIES SAS

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés (1)		Valeur d'origine (2)	Valeur nette réévaluée (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Materiel de trans	164	164		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Pdx de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (11)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations*	1	6 917	6 917	164	6 752		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)			164	6 752			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (14)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 209 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TRIBOFILM INDUSTRIES SAS Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant  \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
(à préciser) au titre de :	N - 8				
N - 9					
TOTAL 2					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : TRIBOFILM INDUSTRIES SAS Néant  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclu du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2020

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire  
(article 59A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des Impôts)



DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: <u>TRIBOFILM INDUSTRIES SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01012020</u> et clos le: <u>31122020</u>		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	18,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 382 989
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	6 917
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	2 389 906
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	9 000
Variation positive des stocks		OD	47 604
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	56 605
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	70 604
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	262 131
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	115 367
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 078
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	449 180
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 997 331
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 997 331
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.                  * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>			

SAGE Expert-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 3 9 0 9 7 7 6 8 4 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TRIBOFILM INDUSTRIES SAS

ADRESSE (voie) 38-40 rue jacques de Vaucanson BP 40056

CODE POSTAL 17180 VILLE PERIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination TSS EUROPE B.V.

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2000

Adresse : N°  Voie

Code Postal 3439 Commune In nieuwegein Pays PAYS-BAS

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464																					
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>																								
<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>																								
<b>A- Règles de droit commun</b>																								
Charges financières nettes de l'exercice	a																							
EBITDA fiscal de l'exercice	b																							
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c																							
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>																								
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d																							
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e																							
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f																							
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>																								
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g																							
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h																							
<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>																								
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>																								
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i																							
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j																							
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k																							
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l																							
<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td>m</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td>n</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td>o</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td>p</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td>q</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td>r</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																							
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)																								

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. II de la C.G.I.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N°2059-G-SD 2020



(1)

Néant  \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

3 9 0 9 7 7 6 8 4 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TRIBOFILM INDUSTRIES SAS

ADRESSE (voie)

38-40 rue jacques de Vaucanson BP 40056

CODE POSTAL

17180

VILLE

PERIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAIE-Exercices-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**TRIBOFILM**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : 40 rue Jacques Vaucanson**  
**17180 PERIGNY**  
**390 977 684 RCS LA ROCHELLE**

---

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Affectation du résultat**

**Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 472 909 euros

**Affectation**

- Dotation aux autres réserves, soit 472 909 euros

[.../...]

Pour copie certifiée conforme



La Présidente  
Dorinda VAN OOSTEN

**TRIBOFILM INDUSTRIES**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 30.000 Euros

**40 Rue Jacques Vaucanson**

**17180 PERIGNY**

R.C.S. La Rochelle : 390 977 684

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Décembre 2020



3-5 Avenue Bernard Moitessier  
CS 80009  
17180 PERIGNY  
Tél : 05.46.42.42.85  
Fax : 05.46.43.45.24

## **TRIBOFILM INDUSTRIES**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'Associée unique de la Société TRIBOFILM INDUSTRIES,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRIBOFILM INDUSTRIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

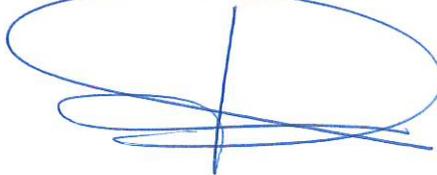
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes,  
EXCO VALLIANCE AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, loopy 'F' and 'H' that are interconnected, with a vertical line crossing through the middle.

Franck HUYGHE

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 028	2 072	4 956	194	4 762
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	101 345	53 186	48 160	54 582	- 6 422
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 985	8 985		1 493	- 1 493
Autres immobilisations corporelles	52 165	30 532	21 633	23 467	- 1 834
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés				12 665	- 12 665
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>169 523</b>	<b>94 775</b>	<b>74 749</b>	<b>92 401</b>	<b>- 17 652</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	47 604		47 604		47 604
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 271 705	976	1 270 730	350 199	920 531
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	6 560		6 560	556	6 004
. Organismes sociaux	20 233		20 233	1 232	19 001
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 804		7 804	1 259	6 545
. Autres	7 185		7 185		7 185
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				550 000	- 550 000
Disponibilités	724 646		724 646	358 644	366 002
Instrument financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 056		9 056	10 433	- 1 377
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 094 793</b>	<b>976</b>	<b>2 093 817</b>	<b>1 272 324</b>	<b>821 493</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 264 316</b>	<b>95 750</b>	<b>2 168 566</b>	<b>1 364 724</b>	<b>803 842</b>

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)	30 000	30 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 000	3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	490	490	
Autres réserves	141 554	529 161	- 387 607
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	472 909	412 394	60 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>647 953</b>	<b>975 045</b>	<b>- 327 092</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 163		7 163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 462	15 001	39 461
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	122 587	108 185	14 402
. Organismes sociaux	114 706	100 795	13 911
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	26 242	89 869	- 63 627
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	223 128	54 799	168 329
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 885	21 030	- 16 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	967 440		967 440
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 520 612</b>	<b>389 679</b>	<b>1 130 933</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 168 566</b>	<b>1 364 724</b>	<b>803 842</b>

**Compte de résultat**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	84 284		84 284	80 950	3 334	4,12
Production vendue biens				-20 772	20 772	-100
Production vendue services	2 298 705		2 298 705	2 337 990	- 39 285	-1,68
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>2 382 989</b>		<b>2 382 989</b>	<b>2 398 169</b>	<b>- 15 180</b>	<b>-0,63</b>
Production stockée			47 604		47 604	N/S
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			9 000	2 078	6 922	333,11
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			12 112	2 610	9 502	364,06
Autres produits			1	-1	2	200,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 451 705</b>	<b>2 402 856</b>	<b>48 849</b>	<b>2,03</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			46 141	49 837	- 3 696	-7,42
Variation de stock (marchandises)				4 916	- 4 916	-100
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 555	4 093	- 2 538	-62,01
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			400 406	401 687	- 1 281	-0,32
Impôts, taxes et versements assimilés			27 816	23 622	4 194	17,75
Salaires et traitements			882 487	915 363	- 32 876	-3,59
Charges sociales			379 384	374 647	4 737	1,26
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 071	22 932	1 139	4,97
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1 078	2 102	- 1 024	-48,72
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 762 937</b>	<b>1 799 200</b>	<b>- 36 263</b>	<b>-2,02</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>688 768</b>	<b>603 656</b>	<b>85 112</b>	<b>14,10</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			2 116	7 575	- 5 459	-72,07
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>2 116</b>	<b>7 575</b>	<b>- 5 459</b>	<b>-72,07</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			100		100	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>100</b>		<b>100</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>2 016</b>	<b>7 575</b>	<b>- 5 559</b>	<b>-73,39</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV+V-VI)</b>			<b>690 785</b>	<b>611 231</b>	<b>79 554</b>	<b>13,02</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 047		4 047	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 917		6 917	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>10 963</b>		<b>10 963</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 361	4 663	5 698	122,20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 000	- 4 000	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 550	- 1 550	-100
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>10 361</b>	<b>10 212</b>	<b>149</b>	<b>1,46</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>603</b>	<b>-10 212</b>	<b>10 815</b>	<b>105,90</b>
Participation des salariés (IX)	34 569	30 562	4 007	13,11
Impôts sur les bénéfices (X)	183 909	158 063	25 846	16,35
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 464 785</b>	<b>2 410 431</b>	<b>54 354</b>	<b>2,25</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>1 991 876</b>	<b>1 998 037</b>	<b>- 6 161</b>	<b>-0,31</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>472 909</b>	<b>412 394</b>	<b>60 515</b>	<b>14,67</b>
Dont Crédit-bail mobilier	1 340	1 117	223	19,96
Dont Crédit-bail immobilier		223	- 223	-100

## Annexes 20

**TRIBOFILM INDUSTRIES SAS****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 168 565,70 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 472 909,23 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/02/2021 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**TRIBOFILM INDUSTRIES SAS****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

Si cette crise n'a aucun effet sur l'activité d'une entité, il en est fait mention dans son annexe ;

- compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2020 sont mentionnées dans l'annexe accompagnées le cas échéant, des impacts connus et estimables à la date d'établissement de ces comptes ;

- les informations sur cet évènement peuvent être de nature qualitative ou quantitative. À titre d'exemples, elles peuvent porter sur les éléments suivants :

- . L'évolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels ;
- . Les fermetures de site ;
- . Le recours à des mesures de chômage partiel ;
- . La mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État ;
- . L'évolution du montant des créances échues non réglées.

**TRIBOFILM INDUSTRIES SAS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 - Immobilisations brutes = 169 523 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	279	6 749		7 028
Immobilisations corporelles	154 352	8 309	164	162 496
Immobilisations financières	12 665			
<b>TOTAL</b>	<b>167 296</b>	<b>15 057</b>	<b>164</b>	<b>169 523</b>

**3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 94 775 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	85	1 986		2 072
Immobilisations corporelles	74 810	22 084	164	92 703
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>74 895</b>	<b>24 071</b>	<b>164</b>	<b>94 775</b>

**3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	7 028	2 072	4 956	de 2 à 3 ans
Agencements constructions	101 345	53 186	48 160	de 5 à 15 ans
Matériel industriel	8 985	8 985	0	5 ans
Installations & agencements	8 464	4 544	3 920	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	4 433	4 433	0	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel in	37 197	20 693	16 504	de 2 à 5 ans
Mobilier	2 071	862	1 209	de 3 à 10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>169 523</b>	<b>94 775</b>	<b>74 749</b>	

**3.2 - Etat des créances = 1 322 543 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 322 543	1 322 543	
<b>TOTAL</b>	<b>1 322 543</b>	<b>1 322 543</b>	

## TRIBOFILM INDUSTRIES SAS

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

## 3.3 - Provisions pour dépréciation = 976 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	976				976
Comptes financiers					
Total	976				976

## 3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 27 418 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	27 418
Disponibilités	
TOTAL	27 418

## 3.5 - Charges constatées d'avance = 9 056 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## TRIBOFILM INDUSTRIES SAS

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2000	15,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2000	15,00	30 000

## 4.2 - Etat des dettes = 1 513 450 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	54 462	54 462		
Dettes fiscales & sociales	491 548	491 548		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	967 440	967 440		
TOTAL	1 513 450	1 513 450		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 188 518 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	20 857
Dettes fiscales & sociales	167 661
Autres dettes	
TOTAL	188 518

## 4.4 - Produits constatés d'avance = 967 440 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**TRIBOFILM INDUSTRIES SAS****ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 382 989 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	84 284	3,54 %
Prestations de services	2 276 026	95,51 %
Produits des activités annexes	56 707	2,38 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-34 029	-1,43 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 382 989</b>	<b>100,00 %</b>

**5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 183 909 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	688 768		688 768
Résultat financier	2 016		2 016
Résultat exceptionnel	603		603
Participation des salariés	-34 569		-34 569
<b>TOTAL</b>	<b>656 818</b>	<b>183 909</b>	<b>472 909</b>

**5.3 - Autres Informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**TRIBOFILM INDUSTRIES SAS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

TRIBOFILM INDUSTRIES SAS

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 02/02/2021

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Produits à recevoir = 27 418 E**

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	27 418
Rabais, remises, ristournes à obtenir( 409800 )	6 991
Charges sociales sur produits à recevoir( 438700 )	20 233
Etat - produit à recevoir( 448700 )	195
TOTAL	27 418

**8.2 - Charges constatées d'avance = 9 056 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 486000 )	9 056
TOTAL	9 056

**8.3 - Charges à payer = 188 518 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	20 857
Fournisseurs - factures non parvenues( 408100 )	20 857
Dettes fiscales et sociales :	167 661
Personnel - dettes provisionnée( 428200 )	68 206
Personnel - charges à payer et produits à recevoir( 428600 )	54 231
Charges sociales sur congés payés( 438200 )	27 693
Organismes sociaux - autres charges à payer( 438600 )	17 084
Taxe d'apprentissage( 448632 )	446
TOTAL	188 518

**8.4 - Produits constatés d'avance = 967 440 E**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance( 487000 )	967 440
TOTAL	967 440

**TRIBOFILM INDUSTRIES SAS**  
**RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en EUROS

Edité le 02/02/2021

**RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	<b>31/12/2020</b> 12 mois	<b>31/12/2019</b> 12 mois	<b>31/12/2018</b> 12 mois	<b>31/12/2017</b> 12 mois	<b>31/12/2016</b> 12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	30 000	30 000	30 000		
b ) Nombre d'actions émises	2 000	2 000	2 000		
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	2 382 989	2 398 169	1 900 419		
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	680 889	594 939	312 199		
c ) Impôt sur les bénéfices	183 909	158 063	65 205		
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	496 980	436 876	246 994		
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	472 909	412 394	226 224		
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés	34 569	30 562	15 002		
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	248	218	124		
b ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	236	206	113		
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale	882 487	915 363	793 028		
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	379 384	374 647	320 527		

Observations complémentaires

**Autres Annexes et Crédits Impôts 20****ANNEXE LIBRE 1**ANNEXLIB01  
(2020)Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) 

## Changement de méthode comptable

Au 1er janvier 2020, la société a changé de méthode de facturation.

En 2019 la société facturait des prestations à ses clients sur l'année civile.

En 2020 la société facture l'ensemble de ses factures à ses clients et comptabilise des produits constatés d'avance au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020 le montant des produits constatés d'avance est de 967 440.28 TTC et le montant des créances clients est de 1 269 501.73 euros.

SAGE Expert-comptable Janvier 2020



[www.exco-valliance-blog.fr](http://www.exco-valliance-blog.fr)  
[www.excovalliance.fr](http://www.excovalliance.fr)

Siège Social  
**Exco Valliance PERIGNY**  
3-5 avenue Bernard Moitessier  
17180 PERIGNY

Tel : 05.46.42.42.85  
Fax : 05.46.43.45.24  
Mail : [valliance@exco.fr](mailto:valliance@exco.fr)

**Exco Valliance ANGOULEME**  
11 Rte du Peux – CS 22508  
16025 ANGOULEME CEDEX

**Exco Valliance BARBEZIEUX**  
32, boulevard Chanzy  
16300 BARBEZIEUX

**Exco Valliance JARNAC**  
38, rue Pasteur  
16 200 JARNAC

**Exco Valliance ROCHEFORT**  
1, avenue de Saintonge  
17430 TONNAY-CHARENTE

**Exco Valliance ROYAN**  
3 rue des Cyprès  
17200 ROYAN

**Exco Valliance SAINTES**  
83-85 cours du Maréchal Leclerc  
17100 SAINTES

**Exco A' LORMONT**  
Quai Carriet  
33310 LORMONT

**Exco Valliance FP MERIGNAC**  
2 avenue Henry Le Châtelier  
33692 MERIGNAC Cedex

**Exco PARIS VFA Audit**  
9 rue de l'échelle  
75001 PARIS